



COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE
16-18 février 2005
Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago

OEA/Ser.L/X.2.5
CICTE/RES. 5/05 rev. 1
23 février 2005
Original: espagnol

RÉSOLUTION

**CONVOCATION DE LA DEUXIEME REUNION D'EXPERTS
GOUVERNEMENTAUX EN MATIERE DE CYBERSECURITE**

(Approuvée à la cinquième séance plénière tenue le 18 février 2005)

RÉSOLUTION

CONVOCATION DE LA DEUXIEME REUNION D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX EN MATIERE DE CYBERSECURITE

(Approuvée à la cinquième séance plénière tenue le 18 février 2005)

LE COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE),

PRENANT EN COMPTE:

Que la Conférence de l'OEA sur la sécurité cybernétique tenue à Buenos Aires (Argentine) en juillet 2003, [AG/RES. 1939 (XXXIII-O/03)], en démontrant les menaces qui se posent dans le domaine de la cybersécurité pour les systèmes d'information essentiels, a souligné la nécessité de disposer d'une coopération intersectorielle et d'une coordination entre un vaste éventail d'entités gouvernementales et non gouvernementales;

Que lors de sa Quatrième Session ordinaire de sessions tenue à Montevideo (Uruguay) en janvier 2004, il a déclaré son engagement à identifier et à combattre les menaces terroristes émergentes, quelles que soient leur origine et leur motivation, comme par exemple les menaces à la cybersécurité (CICTE/DEC.1/04 rev. 3);

Qu'à la même occasion, le CICTE a convoqué à Ottawa (Canada) en mars 2004, une réunion d'experts gouvernementaux en matière de sécurité, en vue de rédiger ses recommandations destinées au projet de Stratégie interaméricaine intégrée pour combattre les menaces à la cybersécurité, dans la perspective de la mise en œuvre du mandat émané de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains dans sa résolution intitulée: "Élaboration d'une stratégie interaméricaine pour combattre les menaces à la cybersécurité" [AG/RES. 1939 (XXXIII-O/03)];

Que la Réunion d'experts susmentionnée a élaboré les "Recommandations relatives à la stratégie intégrée de cybersécurité de l'OEA: Cadre de l'établissement d'un réseau interaméricain de surveillance et d'alerte CSIRT",

Que pour donner suite au mandat que lui avait confié l'Assemblée générale par sa résolution AG/RES. 1939 (XXXIII-O/03), la Commission sur la sécurité continentale du Conseil permanent a pris en compte les recommandations de ladite Réunion d'experts gouvernementaux et a élaboré une proposition de "Stratégie interaméricaine intégrée pour combattre les menaces à la cybersécurité: Une approche multidimensionnelle et multidisciplinaire pour la création d'une culture de cybersécurité" aux fins de présentation à l'Assemblée générale;

OBSERVANT AVEC SATISFACTION que l'Assemblée générale, par sa résolution "Adoption d'une stratégie interaméricaine intégrée de sécurité cybernétique: Une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire pour la création d'une culture de sécurité cybernétique" [AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04)] a adopté cette stratégie et a prié instamment les États membres à la mettre en œuvre, à créer et à identifier des groupes nationaux de "surveillance et d'alerte", également connus sous le titre: "Organismes de réponse aux incidents de sécurité cybernétique (CSIRT);

RECONNAISSANT AVEC SATISFACTION que l'Assemblée générale, par sa résolution AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04) a décidé "d'appuyer la tenue d'une deuxième Réunion d'experts gouvernementaux en matière de cybersécurité qui serait convoquée par le CICTE pour effectuer le suivi approprié des recommandations concernant la création d'un réseau interaméricain de surveillance et d'alerte formulées dans le document CICTE/REGVAC/doc.2/04 et qui sont incorporées dans la Stratégie précitée"; d'établir que cette réunion d'experts gouvernementaux en matière de cybersécurité se tiendra en fonction des ressources affectées à cette fin dans le Programme-budget de l'Organisation ainsi que d'autres ressources; de demander au Secrétariat général et au Secrétariats du CICTE d'apporter le soutien technique et administratif nécessaire à la tenue de cette réunion,

DÉCIDE:

1. De convoquer la Deuxième Réunion d'experts gouvernementaux en matière de cybersécurité e vue de donner un suivi opportun aux recommandations concernant la mise du Réseau interaméricain d'alerte et de surveillance, lesquelles recommandations sont reproduites dans le document CICTE/REGVAC/doc.2/04 et qui font partie de la Stratégie interaméricaine intégrée de sécurité cybernétique: Une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire pour la création d'une culture de sécurité cybernétique.

2. De remercier le Gouvernement du Brésil de son aimable offre d'accueillir la Deuxième réunion d'experts gouvernementaux en matière de cybersécurité et de fixer au second semestre de 2005 la tenue à Sao Paulo (Brésil) de cette Réunion, à la date que retiendra opportunément le Président du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), en consultation avec le pays siège.

3. De demander à la Deuxième Réunion d'experts gouvernementaux en matière de cybersécurité sous référence de soumettre un rapport à la Sixième Session ordinaire du CICTE sur les résultats de cette réunion.

4. De remercier le Gouvernement du Canada d'avoir accueilli l'Atelier à l'intention des experts en matière de cybersécurité qui a eu lieu en mars 2004 à Ottawa, Canada.